## FORMULE 3

## PRISE EN CHARGE HYPOTHÉCAIRE

1. Le ou les créanciers hypothécaires fournissent les renseignements qui suivent sur l'hypothèque ou les hypothèques que l'acheteur prend en charge au moment des rajustements (c'est-à-dire à la date de la prise de possession) à titre de versement partiel du prix d'achat total dû au vendeur :

		Première hypothèque	Autres hypothèques
a)	Solde à la prise de possession	\$	\$
b)	Nom du créancier hypothécaire		
c)	Taux d'intérêt		
d)	Date d'échéance		
e)	Amortissement		
f)	Versement mensuel, à l'exception des taxes	\$	<u> </u>
g) Le	Solde débiteur ou créditeur du compte de dépôt de taxes foncières du premier créancier hypothécaire au (le cas échéant) solde total du principal et des intérêts, en		s hypothèques prises en charge
	moment des rajustements susmentionnés		s hypotheques prises en charge
2.	a) L'acheteur (mais non le vendeur) peut résilier la convention qu'a créée le vendeur en acceptant l'offre d'achat, à moins qu'il ne conclue, au plus tard le		
	b) L'article 9 de l'offre d'achat s'applique	à la présente condition.	
3.	Le vendeur autorise les créanciers hypothécaires susmentionnés à fournir à l'acheteur des renseignements sur leur compte hypothécaire respectif.		

Signé par l'acheteur lejour de	
Témoin	Signature de l'acheteur
Témoin	Signature de l'acheteur
Signé par le vendeur lejour de	<del>.</del>
Témoin	Signature du vendeur
Témoin	Signature du vendeur